

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du
Mercredi 06 septembre 2023
De la commune de LA VRAIE-CROIX

Séance du 06 septembre 2023

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-trois, le six septembre, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – E.GEVA – P.BOUVET – S.ROUSSELET – C.DOUET – J.CAPELLE – M.PRIME –S.POUPET – P.BONNIN – S.TACHEAU

Convocation : le 29 août 2023

Absents excusés : M.PONDARD pouvoir donné à S.TACHEAU – C.ROLLAND pouvoir donné à S.ROUSSELET – M.QUATREVAUX pouvoir donné à P.GUIBLIN – E.BROHAN pouvoir donné à P.BOUVET – M.LEFORT pouvoir donné à C.DOUET

Absents : -

Secrétaire de séance : S.TACHEAU a été désignée secrétaire de séance.

SOMMAIRE

Attribution contrat mandataire maîtrise d'ouvrage opération Jéhanno

Vente logement social T2 bâtiment Ilot Jéhanno

Tom'otyk : mairie et service technique + reprise anciens devis

Bâtiment : hangar

Voirie : Xavier Grall et route de Larré – bas-côté

Acquisition parcelle ZO 437 (Armorique Habitat)

Renouvellement convention médecine professionnelle et préventive

Convention contrôle appareils de défense contre l'incendie (SAUR)

Rapport d'activité 2022 Questembert Communauté

Questions diverses

1 - Attribution contrat mandataire maîtrise d'ouvrage opération Jéhanno

2 prestataires ont répondu à l'appel d'offre : Samop et Sem Breizh,

Une commission s'est constituée afin d'étudier les 2 dossiers dont les devis sont de : 129 900 € pour SAMOP et 99 875 € pour l'entreprise SEM BREIZH.

Cette dernière a obtenu les meilleures notes, ce qui s'explique par la bonne connaissance du dossier qu'ils ont suivie depuis le début, et qu'ils maîtrisent bien.

L'entreprise Sem Breizh est retenue. Délibération adoptée à l'unanimité

Etat de la situation : Une rencontre avec les ABF (Architectes Bâtiments de France) sera à reprogrammer car le permis de construire a été refusé pour la partie de la maison Le Cadre jouxtant la boulangerie. Le permis de la maison médicale et paramédicale est accepté. Celui pour l'ancienne Mairie est en cours mais avec avis favorable des ABF.

2 - Vente logement social T2 bâtiment Ilot Jéhanno

Comme prévu dans l'origine du projet, il doit y avoir à minima un logement social. Il est décidé la vente de l'appartement T2 de 46,24 m² dans ce projet pour 85 544 € HT à Morbihan habitat (1 850 € du m²).

Adopté à l'unanimité

3 - Tom'otyk : mairie et service technique + reprise anciens devis

La société Tom'otyk nous accompagne sur la domotique et l'accès par cartes aux bâtiments municipaux. 3 chantiers sont en cours : La Glyscène, l'accès au restaurant scolaire et la salle multifonction.

La porte battante de la médiathèque sera remplacée par une porte coulissante qui permettra des économies de chauffage.

L'entreprise a réalisé des devis à part pour la fourniture des badges et le logiciel de gestion, afin de se faire régler les travaux au fur et à mesure de leur réalisation.

Suite aux 2 cambriolages de cet été aux services techniques, 2 devis ont été demandés pour réparer la motorisation du portail cassé : le devis de 1 110 € est retenu avec l'entreprise FAAB

Afin de sécuriser les lieux, il est envisagé de mettre le site sous surveillance avec 4 caméras et divers dispositifs anti intrusion : 2 devis ont été réalisés par la société Lautech pour 10 858 € et Tom'otik pour 8 780 €, dernier devis qui inclue des détecteurs de mouvements

Le conseil valide le devis n°2 de Tom'otik à l'unanimité

4 - Bâtiment : hangar

Le conseil municipal a validé la construction d'un nouveau bâtiment en remplacement du local de Bobéhec destiné à l'inter comité. Le local des chasseurs sera également transféré dans ce bâtiment (l'autre n'étant plus aux normes).

Les plans ont été retravaillés, entreprise Roiné propose un nouveau devis de 69 724 €, mais en parallèle le devis de maçonnerie devrait être revu à la baisse. En effet le bâtiment sera construit principalement en bois et la partie maçonnerie sera réduite. Les devis sont en cours pour la partie béton et électricité.

La toiture sera couverte de panneaux solaires, qui seront installés ensuite avec un accompagnement en cours de Morbihan Energies.

Après décision, le dépôt du permis de construire va pouvoir se réaliser.

Le devis de l'entreprise Roiné est retenu pour un montant de 69 724 € : décision adoptée à la majorité (1 voix contre)

5 - Voirie : Xavier Grall et bas-côté

La réfection de l'enrobé impasse Xavier Grall est prévue depuis un certain temps compte tenu de son état.

Une réflexion a été menée en tenant compte des avis des riverains, pour réaménager cet espace : il est proposé de supprimer les trottoirs et créer un parking sur un espace actuellement engazonné. En contrepartie, un autre espace actuellement bitumé serait végétalisé. L'objectif est de faciliter la circulation et agrémenter l'aspect visuel quand on entre dans cette impasse.

La commission voirie demande l'approbation d'un devis de 16 341 € avec Eiffage pour réaliser ces travaux.

Un nouveau temps d'échange avec les riverains sera programmé.

Décision adoptée à la majorité (1 voix contre)

6 - Voirie : route de Larré

L'enrobé est également en mauvais état au carrefour de la route de Larré, du fait du passage de nombreux camions. Le marché avait été attribué à l'entreprise Charrier, mais cette dernière nous a adressé un nouveau devis beaucoup plus élevé (justifié par le très mauvais état de la structure routière). Le marché a donc été dénoncé.

Un devis a été demandé à l'entreprise Eiffage pour 14 763 €.

Ce dernier est adopté à l'unanimité

7 - Acquisition parcelle ZO 437 (Armorique Habitat)

Dans le lotissement des terres de bourg, une parcelle intéresse la commune afin d'aménager un chemin piéton.

Armorique Habitat, qui en est l'actuel propriétaire, accepte de le céder pour 1 euro symbolique. Les frais seront à la charge de la commune

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette acquisition

8 - Renouvellement convention médecine professionnelle et préventive

La convention, actuellement en cours avec le CDG 56, arrive à expiration. Le renouvellement est proposé avec le même organisme qui est en charge des visites à l'embauche, de la visite médicale annuelle.

La convention est renouvelée pour 3 ans : adopté à l'unanimité

9 - Convention contrôle appareils de défense contre l'incendie (SAUR)

Cette convention avec la SAUR avait été signée il y a 3 ans. Elle est renouvelable une fois, pour 3 ans supplémentaires. Un inventaire avait été fait pour répertorier les points d'eau, le débit... il reste à évaluer si la commune est suffisamment équipée.

Le renouvellement de la convention est adopté à l'unanimité

10 - Rapport d'activité 2022 Questembert Communauté

Présentation du rapport d'activité de Questembert Communauté. Ce rapport est consultable sur internet.

Le rapport est adopté à l'unanimité

11 - Questions diverses

Assainissement au domaine de Bobéhec. Le devis de l'entreprise Le Médec pour 2503 € HT est retenu. La mise aux normes incombe à la commune avant la cession.

Adopté à l'unanimité

Information : suite à des soucis de photocopieuse, il a été décidé de changer le photocopieur de la mairie, pour un coût de 3 935 €.

Présentation du rapport de productivité et de consommation du tracker. Ce dernier a permis de couvrir les besoins de bâtiments et particuliers reliés, une très faible partie de la production a été revendue sur le réseau, ce qui confirme que la production est bien utilisée en local. Les chiffres :

Lancement en cours d'année 2022 : avril. Production de 29 490 kwh : 4 450 kwh consommé par le centre technique municipal, 25 600 kwh ont été injecté sur le réseau et seulement 171 kwh ont été revendus. Cela indique que quasiment l'intégralité a été autoconsommée localement :

- 8 053 Kwh pour les bâtiments communaux et la MAPA,
- 17 388 Kwh par les 11 particuliers adhérant au programme

Boroger : antenne mobile Free

Free a déposé une déclaration de travaux le 31 juillet, pour l'installation d'une nouvelle antenne (notamment afin de couvrir le réseau SNCF).

Un audit a été réalisé et a conduit la municipalité à ne pas déposer d'avis d'opposition.

En effet, l'audit a révélé qu'il n'y avait aucune chance d'obtenir gain de cause car aucun élément tangible ne permettait de s'y opposer.

Par ailleurs, d'autres opérateurs comme Bouygues étaient intéressés pour s'implanter au même endroit et avaient prévu de demander une autorisation.

Commercialisation des terres de bourg :

9 lots sur 23 sont déjà réservés dont 4 sont en compromis de vente.

Une commercialisation est également en cours pour les logements Axcès Habitat.

Déjeuner Aînés à la cantine scolaire

A l'initiative de l'ADMR et la mairie, un repas des aînés sera organisé dans la petite salle de la cantine, une fois par mois, géré par les bénévoles du CCAS et de l'ADMR. Une réunion de travail avec l'association de la cantine a permis de concrétiser ce projet.

Le repas sera préparé par le personnel de la cantine, avec un tarif à préciser.

Le premier sera organisé le jeudi 21 septembre, le CCAS a validé une participation financière pour prendre en charge le repas des bénévoles.

Médiathèque : la célébration des 10 ans de la médiathèque sera organisée au printemps, un spectacle de magie avec ballon sur la place du palais est envisagé, devis à 650 € pour l'animation.